

Club Français du Braque Allemand

Association agréée par le ministère de l'agriculture et affiliée à la Société Centrale Canine

Procès Verbal de la réunion du Comité du Mardi 13 Octobre 2015 par conférence téléphonique

Etaient présents : MM. Jean Claude BONNIN - Alain COMMERGNAT - Bruno CRETINON - Fabienne D'ANGELO - Isabelle GILLES - Sylvie LABAU - Albert MANGUINE - Jean Jacques MARTEL - Olivier MICHEL - Jean Claude MIGNOT - Michel SICRE - Lydie VOLLETTE - Gérard WOLTERS.

Etaient excusés : Dominique LARRIEU - Henri LOYER.

Etait absent non excusé : Jean Marc VIEL

Secrétaire de séance : Isabelle GILLES

La séance est ouverte à 21 h 09.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1° – Communication de la Présidente
- 2° – Rapport Commission Standard
- 3° - Nationale d'Elevage 2016
- 4° - Affaire SERIS
- 5° - Bulletin 104 / Livret d'Elevage 2015
- 6° - Sponsoring
- 7° - Questions diverses

Sylvie LABAU, Présidente, remercie les membres du Comité de s'être connectés à cette réunion.

1°) – **Communication de la Présidente** :

- **La Présidente** souhaite traiter, en premier lieu, de la situation de Jean-Marc VIEL. Par mail du 26/05/2015, Jean Marc VIEL a fait part au Comité de sa démission en tant que membre de ce dernier et en tant qu'adhérent au club. Pour être recevable, une démission doit être formalisée par courrier recommandé avec accusé de réception. A ce jour, la Présidente n'a reçu aucun courrier. Conformément à l'article 11 des Statuts du CFBA et au constat que Jean-Marc VIEL n'a fourni aucune excuse aux trois séances de Comité consécutives auxquelles il a été convoqué (29/05/15, 07/07/15 et 13/10/15), celui-ci est considéré comme démissionnaire.
La Présidente demande aux membres du Comité de prendre acte de la démission de Jean Marc VIEL.

Le Comité prend acte de cette situation et entérine sa démission.

- Sylvie LABAU informe le Comité d'une ordonnance parue le 07/10/15 relative au commerce et à la protection des animaux de compagnie faisant suite à l'article 55-6 de la Loi d'Avenir Agricole promulguée en 2014. Cette ordonnance sera mise en application au 1^{er} Janvier 2016. Le texte paraîtra dans la prochaine revue. Il est également consultable sur le site de la Centrale Canine.

- Enfin, elle expose le souci majeur rencontré depuis plusieurs semaines avec la Vice-Présidente Dominique LARRIEU. En effet, après de nombreuses relances téléphoniques, par mail et de visu, il se trouve que le travail qui lui est demandé concernant le calcul des points de l'Annuaire d'Elevage 2015 n'est pas transmis à l'imprimeur comme l'affirme l'intéressée. En conséquence à ce jour, l'Annuaire d'Elevage 2015 qui aurait dû paraître en milieu d'année ne peut toujours pas être imprimé.

Concernant les homologations de titres on note qu'un très grand retard est observé puisque de nombreux adhérents se plaignent de n'avoir rien reçu depuis plusieurs mois malgré leurs relances.

La Présidente demande l'avis du Comité sur cette situation alarmante qui pénalise le bon fonctionnement et l'image du Club.

Après discussion, le Comité décide, dans un premier temps, que plusieurs membres la contactent dans la semaine d'ici la Spéciale d'Escource (17/10 prochain, à laquelle elle a été invitée pour effectuer un assessorat) en lui demandant de restituer l'ensemble des documents et des dossiers des chiens en sa possession. Un point sera fait à l'issue de cette date sur ce problème majeur.

2°) – Rapport Commission Standard :

Exposition Spéciales 2016 :

Lieux	Type		Dates	Juges
Angers (49)		CACIB	27 Mars	Claude Grasset
Alès (30)	CACS		27 Mars	Dominique Vessela
Mulhouse (68)	CACS		2 Avril	Jean Lassandre
Lyon (69)		CACIB	23/24 Avril	Nadiège Grassart
Amiens (80)		CACIB	30 Avril/01 Mai	Jean Lassandre
Martiques (83)		CACIB	05/06 Mai	Jean Claude Mignot
St Brieuc (22) ??		CACIB	8 Mai	??
Abbaye de Vaucelles (59)	Nationale d'élevage		14 Mai	Jury collégial
Ajaccio (20)		CACIB	14/15 Mai	Ch. Eymard Dauphin
Marmande (47)		CACIB	22 Mai	Magali Raffy
Lamotte Beuvron (41)	Régionale d'élevage		18 Juin	à définir
Cressat (23)	CACS		14 Juillet	Christian Descout
Romorantin (41)	CACS		28 Août	Lionel Meunier
Tarbes (65)		CACIB	20 Novembre	Philippe Dubroca

Exposition Régionale 2016 :

La Commission souhaiterait qu'une Régionale d'Elevage se tienne dans le cadre du Game Fair de la Motte Beuvron (41). Les démarches sont bien avancées avec l'organisateur. Nous restons dans l'attente de l'accord de la canine. En effet, elle organise l'exposition de Chartres à la même date.

Demandes d'extension de juge standard :

Deux demandes sont à l'ordre du jour, celle de Madame Laurence GUILBERT-JULIEN et celle de Monsieur Yves AMBEL, juge d'épagneul breton. Ce dernier n'est pas retenu par la commission.

Concernant Madame Laurence GUILBERT-JULIEN la commission donne un avis favorable pour qu'elle effectue son cursus.

Les points de non-confirmation :

A la demande de la Centrale Canine par l'intermédiaire d'Yves GUILBERT, la commission va compléter les travaux effectués par le club en 2010.

La Présidente précise que l'ensemble des points de non-confirmation devront être envoyés aux expert-confirmateurs et juges de la race.

Le Comité adopte l'ensemble de ces propositions à l'unanimité.

3°) – Nationale d’Elevage 2016 :

Suite aux différents contacts pris dans l’été par Jean-Jacques MARTEL et Sylvie LABAU concernant l’organisation de la Nationale d’Elevage 2016 dans la région Nord-Pas de Calais-Picardie, un projet peut désormais être présenté ce jour au Comité pour approbation.

Le site de l’Abbaye de Vaucelles, sur la commune de LES RUES DES VIGNES (59258) situé à 10 km au sud de CAMBRAI, pourrait nous accueillir dans le cadre du prestigieux Salon Saison de Chasse de LILLE qui se délocalise cette année dans le Cambrésis et qui aura lieu les 13, 14 et 15 Mai 2016.

L’Assemblée Générale pourrait avoir lieu le Samedi 14 Mai après-midi.

Notre exposition Nationale d’Elevage aurait lieu le Dimanche 15 Mai 2016 dans le parc de cette Abbaye cistercienne du 12^{ème} siècle.

Il est très important qu’une équipe se mette en place rapidement autour de Jean-Jacques MARTEL et de Jean-Gilbert BONHOMME, notre correspondant local, afin de faire aboutir ce projet.

Le Comité adopte cette proposition à l’unanimité

4°) – Affaire SERIS:

Le Comité est toujours dans l’attente de la radiographie de la mâchoire du chien, Idem du Nid aux Nobles, comme demandé dans le courrier de la Présidente, en recommandé avec AR, daté du 24 Août 2015, adressé à Madame SERIS, sa propriétaire.

Sylvie LABAU demande donc au Comité d’adopter une position officielle du CFBA par rapport à ce chien.

Le Comité décide, à l’unanimité, de ne pas assurer la promotion de ce chien (publications, site internet et page Facebook) tant que Madame SERIS ne produit pas la radiographie de la mâchoire d’Idem.

5°) – Bulletin 104 /Livret d’Elevage 2015:

Le sujet a déjà été abordé dans la communication de la Présidente en début de réunion.

L’Annuaire d’Elevage ne pouvant être édité à ce jour dans sa forme habituelle, il est proposé d’éditer rapidement le Bulletin 104.

Un Livret d’Elevage reprenant l’ensemble des chiens recommandés, Elites A et B paraîtra lorsque l’ensemble des documents concernant les chiens auront pu être récupérés, comptabilisés et envoyés à l’imprimeur.

6°) –Sponsoring :

Une plaquette publicitaire de présentation du club a été réalisée par la Présidente incluant une page de tarifs à l’attention de futurs partenaires publicitaires.

Isabelle GILLES a contacté la société OPTI AMENAGEMENT-BRAVEUR qui a accepté de signer un partenariat pour un an avec le CFBA pour la somme de 500 € (page A4 dans revue + Pack Internet).

La Présidente encourage vivement les autres membres du Comité à rechercher des partenaires car elle rappelle le coût très important que représentent les publications.

7°) –Questions diverses :

- **Challenge des BICP** :

La Présidente rappelle qu'un challenge des BICP a été adopté le 8 Décembre 2014 et entre en application en 2015. Il est urgent de nommer ce challenge et d'établir un système de comptabilité des points.

Après discussion, il est proposé de nommer ce Challenge des BICP le « Challenge Raymond OHL ».

En effet, Monsieur OHL, grand amateur et juge de Braques Allemands, a fait inscrire, à l'époque, les BICP au calendrier des épreuves de la SCC.

Pour la comptabilité des points permettant de remporter ce challenge, la Commission Travail devra fournir une proposition pour la prochaine réunion de Comité.

Le Comité approuve à l'unanimité le nom donné à ce challenge.

- **Classement des chiens en Field-Trial** :

Albert MANGUINE propose au Comité de modifier le principe actuel de classement des chiens en Field Trial. Il pourrait être établi un classement différencié entre les épreuves courues en Solo et celles courues en Couple.

Le Comité adopte à l'unanimité ce nouveau principe de classement.

- **Balance Comptable** :

Le Trésorier, Gérard WOLTERS, informe les membres du Comité d'une mésaventure informatique : perte de 4 mois de comptes à leur clôture 2014, suite à une mauvaise manipulation d'une personne chez le comptable. A ce jour, les comptes sont reconstitués après quelques semaines intenses de travail en va-et-vient entre le comptable et le Trésorier.

Ce dernier est à nouveau en mesure de présenter une balance, qui montre, après les derniers rapprochements bancaires, un Excédent Brut d'Exploitation de 7 148 €.

Il considère que c'est correct, mais à peine suffisant en l'état pour permettre la parution des dernières publications de l'année. Une attention soutenue s'impose dans les prochains mois.

- **Maladie de Von Willebrand** :

Dans l'optique d'un sondage à l'aveugle sur cette maladie, le Trésorier sollicite à nouveau l'accord des membres du comité sur le coût de ce sondage, déjà présenté à la Nationale d'Élevage à Gujan-Mestras en Mai dernier.

Labogéna a maintenant finalisé la mise en oeuvre de son test, proposé au Club pour 48 € TTC, et dispose pour le réaliser d'une soixantaine d'ADN en réserve.

Le comité avait décidé de faire le sondage en prenant sur les réserves financières du club, comme un investissement génétique, soit au prix actuel d'environ 2 880 €.

En fonction du taux de prévalence issu du sondage, le Club proposera différentes options d'action.

Ce pourrait être par exemple des tests sur la base du volontariat pur en cas de taux nul ou très faible, tests fortement recommandés ou même obligatoires pour les reproducteurs recommandés en cas de prévalence moyenne ou importante.

Une fois le sondage réalisé en aveugle comme prévu, le résultat pourrait être mis à disposition du propriétaire par Labogéna pour la moitié du prix, payable au CFBA, soit 24 €. Le Club ayant déjà payé la totalité auparavant.

Il serait également possible, pour les propriétaires intéressés par les futures analyses, de réaliser en même temps EBJ et Maladie de Von Willebrand auprès de Labogéna, pour un prix de 45 € + 48 € = 93 € TTC.

Le Comité valide cette proposition à l'unanimité.

La séance est levée à 22 h 53

La Secrétaire Générale,



Isabelle GILLES